

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

JUDICIA CONSEILS

Parc des Collines - 2 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim

V/REF :

N/REF : 85 B 56 / 2013-A-2473

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 20/08/2013, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 05/04/2013

- Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Concernant la société

BIOFORCE FRANCE

Société à responsabilité limitée

5 A rue Lavoisier

68000 Colmar

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-2473 le 20/08/2013

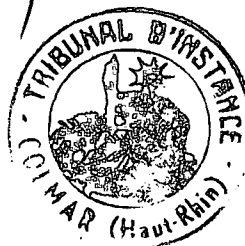
R.C.S. COLMAR TI 331 944 504 (85 B 56)

Fait à COLMAR le 20/08/2013,

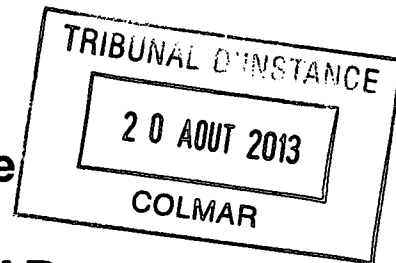
LE GREFFIER

P

9



85 B 56
13/A/2473



BIOFORCE FRANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de € 609.796,--
5A, Rue Lavoisier - 68000 COLMAR
RCS COLMAR TI 331 944 504 – 85 B 56

*PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 05 AVRIL 2013*

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
Le cinq avril à dix-sept heures,
au siège social de la société, l'associée unique de la société

« BIOFORCE FRANCE »

- La société BIOFORCE AG ROGGWIL TG, Société de droit Suisse, ayant son siège social Grünaustrasse, Postfach 76, CH-9325 ROGGWIL TG (Suisse), représentée par Monsieur Hermann GEIGER,

Associée unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Hermann GEIGER, gérant.

Les comptes annuels de l'exercice, le rapport de gestion et l'inventaire ont été tenus à la disposition de l'associée unique au siège social.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Quitus au gérant ;
- Nomination de commissaires aux comptes,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Handwritten signature

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de € 58.283.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

En conséquence, l'associée unique donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2012, soit la somme de € 58.283 sur le compte « REPORT A NOUVEAU » positif existant au bilan, dont le solde passera ainsi de € 337.270 à € 395.553.

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons qu'il a été procédé à la distribution des dividendes suivants au cours ou au titre des trois derniers exercices :

<u>EXERCICES</u>	<u>DIVIDENDES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT</u>	<u>REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT</u>
2009	--	1,875 €
2010	--	1,25 €
2011	--	0,00 €

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles L 223-19 du Code de Commerce, l'associée unique constate que les conventions antérieurement conclues se sont poursuivies au cours de l'exercice 2012.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique,
sur proposition du gérant et ayant constaté que la société dépasse deux des trois critères légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, nomme pour une durée de six exercices :

- La société KPMG AUDIT EST,
Société d'expertise comptable et de commissariat aux Comptes inscrits,
Dont le siège social est à 67300 SCHILTIGHEIM, 9, avenue de l'Europe –
Espace Européen de l'Entreprise -
en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire -
- La société KPMG AUDIT RHONE-ALPES AUVERGNE,
Société d'expertise comptable et de commissariat aux Comptes inscrits,
Dont le siège social est à 69009 LYON, 51, rue de Saint Cyr -
en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant appelé à remplacer le
Commissaire aux Comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les Commissaires aux Comptes ont fait savoir dès avant ce jour qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associée unique confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de faire le nécessaire partout où besoin sera et notamment auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

BIOFORCE AG ROGGWIL TG
M. Hermann GEIGER

Robert Baldinger

9